



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2020**

Présents : MM. Philippe GENILLOUX, Dominique HENRY, Céline HIRCHI, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Participaient également : Christophe DEMESMAY, 1er adjoint sortant, Théophile MARGUET, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Céline HIRCHI

ORDRE DU JOUR

La séance était publique par le biais d'une retransmission par visioconférence accessible à distance par la population conformément aux dispositions édictées dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

- **Accueil et installation du nouveau Conseil municipal** par Christophe DEMESMAY, 1er adjoint sortant
- **Désignation des assesseurs** : Isabelle HOCQUEMILLER et Ludovic JEUNOT
- **Élection du maire** :
 - Michel JANNIN, doyen des élus, préside l'élection du maire
 - Un candidat : Jean SIMONDON
 - Nombre de votants : 15
 - Nombre de suffrages exprimés : 14
 - Nombre de bulletins blancs : 1
 - Jean SIMONDON** est élu maire. Il préside la suite de la séance.
- **Détermination du nombre d'adjoints au maire**
 - Le maire élu propose de fixer ce nombre à 3 adjoints :
 - Urbanisme, travaux, espaces et équipements publics
 - Action sociale, vie associative, culture et communication
 - Affaires scolaires et environnement
 - Il précise que le conseil pourra décider de porter ce nombre à 4 en cours de mandat si cela se révèle nécessaire.
 - Vote à mains levées à l'unanimité sans opposition pour consacrer le nombre d'adjoints à trois.
- **Élection des adjoints au maire**
 - **1er adjoint au maire** :
 - Un candidat : Jean-Michel LHOMMEE
 - Nombre de votants : 15
 - Nombre de suffrages exprimés : 13
 - Nombre de bulletins blancs : 2
 - Jean-Michel LHOMMEE** est élu 1^{er} adjoint

- **2^e adjoint au maire :**
 Une candidate : Céline HIRCHI
 Nombre de votants : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 Nombre de bulletins blancs : 3
Céline HIRCHI est élue 2^e adjointe

- **3^e adjoint au maire :**
 Une candidate : Dominique HENRY
 Nombre de votants : 15
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 Nombre de bulletins blancs : 2
Dominique HENRY est élue 3^e adjointe

- **Délégations du Conseil municipal au maire**

Eu égard à la crise sanitaire actuelle et aux difficultés prévisibles de réunir le conseil municipal ces prochaines semaines, il est unanimement décidé, pour ne pas risquer de blocage dans le fonctionnement de la Commune, de déléguer un certain nombre de compétences du conseil municipal au maire.

Ces compétences sont les suivantes :

- passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistres ;
- prononciation de la délivrance et de la reprise des concessions dans les cimetières ;
- acceptation des dons et legs ;
- fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, avoués, huissiers de justices et experts ;
- règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans une limite de 2 000€.

- **Lecture de la Charte de l'Elu local**

Le maire donne lecture de la Charte de l'Elu local rédigée ci-après et appelle l'ensemble des membres de l'assemblée à la respecter.

Charte de l'élú local

1. *L'élú local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élú local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élú local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élú local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élú local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élú local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élú local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élú local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

La secrétaire de séance : Céline HIRCHI

A l'issue de l'ordre du jour et avant de lever la séance, le maire prononce quelques mots :

Merci chaleureusement à toutes et à tous.

Arrivant au terme de notre première séance de Conseil municipal, je tiens tout d'abord à remercier les électeurs, habitants de Gennes, absents de la salle pour raison de risque sanitaire mais que j'espère nombreux à nous observer sur leur écran, en retransmission visio. Vous nous avez fait confiance dès le 1^{er} tour du 15 mars, en vous déplaçant pour voter malgré les circonstances sanitaires difficiles et inquiétantes. Certains qui n'ont pu le faire nous ont envoyé des mots d'adhésion et d'encouragement. Soyez assurés que nous ferons tout pour mériter cette confiance durant ce mandat.

Merci ensuite à toute l'équipe du nouveau Conseil municipal, qui vient d'élire maire et adjoints. Je suis vraiment heureux d'avoir pu réunir cette équipe très diverse en âges, expériences, compétences et centres d'intérêt. Merci pour votre engagement. Je suis persuadé que nous ferons ensemble du bon travail.

Merci également à Christophe, qui a bien voulu installer notre Conseil municipal, et organiser cette retransmission en visio. Christophe assure aussi le lien pour transmettre l'information et assurer une continuité entre équipe sortante et nouveau conseil municipal. Cela nous est précieux, et le sera encore dans les jours qui viennent.

Merci enfin à Théo, notre secrétaire, pour sa présence aujourd'hui mais aussi l'ensemble de son œuvre, depuis 17 ans à la mairie de Gennes. Vous savez que Théo nous quittera le 15 juin pour des contrées lointaines (Nancray...). Théo, je n'irai pas jusqu'à te féliciter car ton départ me casse vraiment les pieds, mais je te comprends fort bien et te souhaite pleine réussite dans cette nouvelle mission. Nous aurons l'occasion d'en reparler d'ici ton départ... mais aussi de travailler un peu ensemble, trois pleines semaines, ça va être chaud !

Depuis le 15 mars, dans cette situation si particulière d'attente, nous n'avons pas pu intervenir sur la gestion des affaires municipales. Mais nous avons eu le temps d'anticiper en travaillant ou nous informant sur certains sujets et projets, et aussi d'échanger avec la population et de réfléchir d'avance à l'organisation du Conseil, avec notamment la répartition des commissions municipales et des comités consultatifs, pour lesquels nous solliciterons prochainement la participation des habitants et associations.

Et maintenant ?

Dès lundi nous accueillerons Mme Annie François, nouvelle secrétaire de mairie qui remplacera Théo au moins provisoirement, avant organisation d'un recrutement à titre permanent.

Dans les jours qui viennent nous continuerons à prendre connaissance, plus en détail, avec Théo et avec Christophe, de tous les dossiers en cours.

La prochaine séance du Conseil municipal traitera notamment de la programmation des premiers projets, de la préparation budgétaire 2020, de questions relatives au déconfinement avec le cas important de l'école et des activités des enfants, de la forêt, ainsi que des commissions municipales et comités consultatifs à mettre en place.

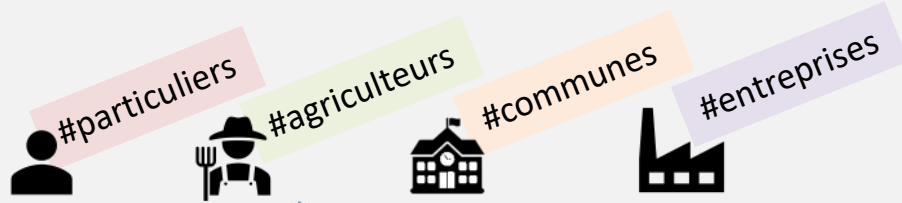
Alors encore merci à tous, et maintenant, au travail !

Le maire
Jean SIMONDON

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au jeudi 11 juin à 20 heures

Arcier Inf'EAU

Le sous-sol calcaire caractéristique de notre région, n'est pas capable de filtrer cette pollution.



Une goutte d'eau qui s'infiltre dans un sol pollué se charge en molécules polluantes.

